

<http://clg-colbert-chateauroux.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article393>

Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)

- Les AIDES pour les élèves du collège - Les dispositifs d'AIDE -



Date de mise en ligne : mardi 14 juin 2022

Copyright © Collège Colbert Châteauroux - Tous droits réservés

Les élèves concernés par le PAP

Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Les familles peuvent également saisir la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) lorsque ces aménagements et adaptations pédagogiques ne suffisent pas à répondre aux besoins des élèves (orientation).

Le document PAP de suivi de l'élève

Le document PAP est un document normalisé qui présente les aménagements et adaptations pédagogiques dont bénéficie l'élève. Il est propre à chaque élève puisqu'il dépend des besoins de chacun.

Réactualisé et enrichi tous les ans, le document PAP est un outil de suivi organisé par cycles de la maternelle au lycée, afin d'éviter la rupture dans les aménagements et adaptations.